



Probleme de succesion du fait d'une curratelle

Par **chatelais**, le 17/11/2008 à 09:36

Mon père était sous curratel, nous avons pris un notaire de ce fait pour la succession. Cela fait deux mois qu'il est décédé et la curratrice n'a toujours pas transmis le dossier de mon père au notaire. Est-ce que c'est normal un délai aussi long, avons nous un recours pour faire avancer le dossier. Combien de temps peut durer avant la clôture de ce dossier. Merci beaucoup.

Par **Marion2**, le 17/11/2008 à 22:45

Bonsoir,

Envoyez un courrier recommandé AR au curateur en lui demandant de faire parvenir au notaire, et ce, par retour du courrier, le dossier de votre père.